

Informations syndicales du mois de mai 2022

Compte rendu du CTL du 19 mai 2022,

Au menu de ce CTL, les opérations nationales de relocalisation et les dernières opérations de restructurations du réseau. Une présentation peu convaincante par une direction qui semble peu convaincue. Malgré la crise sanitaire le calendrier a été tenu, mais à quel prix ? Des chantiers immobiliers innombrables, des agent·es en transit ou en télétravail et des usagers égarés... Une situation qui est loin d'être favorable à la mise en place des nouveaux services et à l'accueil des nouveaux agents !

➤ **SAPF et CGR une démétropolisation désincarnée et des vacances d'emplois**

Malgré les discours de la direction générale et les campagnes de communication (voir Ulysse 35), les délocalisations restent arbitraires, car elles ne tiennent pas compte des réalités économiques et sociales des territoires concernés. L'insertion de services à compétence nationale dans le cadre de la proposition d'offre de services publics ne fait pas sens au regard des besoins locaux.

Le choix d'implanter ces services sur les résidences de Fougères et Redon révèle davantage une méconnaissance du tissu industriel et commercial local que de l'aménagement. C'est ignorer le dynamisme retrouvé du bassin économique de Fougères et de la situation spécifique du pays de Redon à cheval sur 3 départements et 2 régions.

Ces territoires ne manquent pas d'attractivité mais plutôt de moyens pour corriger les déséquilibres issus de l'hypertrophie de la métropole rennaise (transports et services publics de proximité notamment). La démétropolisation reste le produit d'une vision centralisée et dogmatique de l'aménagement du territoire quand les réponses doivent être trouvées au niveau départemental au plus près des collectivités.

À titre d'illustration, les élu·es de Solidaires FiP 35 ont pointé l'absurdité du transfert de la gestion de l'indemnité temporaire de retraite (l'ITR versée aux pensionné·es résidant en outre-mer) au CGR de Fougères quand cette mission aurait pu être maintenue dans les CGR ultramarins et permettre ainsi aux agent·es originaires de rentrer plus facilement sur leurs résidences familiales dans le cadre du mouvement d'affectation nationale.

➤ **Opérations NRP au 1^{er} septembre 2022**

Aucune avancée dans l'appréciation portée par la direction sur les opérations de transferts des emplois et des missions des trésoreries de Chartres de Bretagne et de Rennes banlieue-est vers les services de gestion comptable (SGC) de Guichen et Montfort.

Depuis 3 ans le discours ne varie pas ! pour la direction l'activité des services est inchangée et l'organisation en 2 secteurs recette/dépense reste identique. Les choix opérés permettent de

conserver des services à taille humaine sans « créer de rupture brutale de nature à perturber les repères actuels des agents » !

Quelles que soient les instances (CTL ou CHSCT), la direction n'aborde jamais les conséquences de l'élargissement des périmètres géographiques, de la multiplication des opérations de recette et de dépense et donc de l'intensification et de l'hyperspécialisation du travail.

Ce CTL n'a pas dérogé à la règle, les aspects liés aux conditions de travail n'ont pas été abordés au fond et rien n'a pu altérer l'optimisme affiché par la direction en ce qui concerne ces 2 restructurations. Pas même l'évocation des chantiers immobiliers en cours ou à venir à Guichen et Montfort qui ne permettront pas aux agent·es « restructurés·es » d'être accueilli·es dans leurs nouveaux services, puisqu'ils n'existent pas !

Devant un tel déni des situations vécues par les agent·es, les élu·es de Solidaires FiP 35 ont fait le choix de ne pas s'exprimer.

Espaces France service : Derrière les discours, la réalité !

Des membres du bureau de Solidaires FiP 35 ont rencontré à 3 reprises 6 salarié·es de l'association PIMMS avec laquelle la DRFIP 35 a conventionné pour l'animation de l'espace France-service (EFS) du Blosne à Rennes.

Les entrevues ont été réalisées à la demande des salarié·es pour nous alerter sur leur situation de travailleur·euse·s précaires, sur leurs conditions de travail alarmantes et leur absence de perspectives professionnelles. Les entretiens se sont déroulés dans les locaux de Solidaires 35 à Villejean ainsi que dans les locaux de l'association, à l'occasion de l'accompagnement d'un salarié pour un entretien préalable à sanction.

Les témoignages recueillis à cette occasion ont été bien au-delà des craintes exprimées à maintes reprises par les représentant·es de Solidaires FiP 35 sur le fonctionnement des EFS et sur la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Les 6 salarié·es que nous avons rencontré sont toutes et tous recrutés·es en contrats aidés auprès de Pôle Emploi (contrats PEC- Parcours Emplois Compétences) pour une période d'un an renouvelable une fois et leur embauche s'inscrit à ce titre dans un projet d'insertion professionnelle.

Dans les faits ces travailleur·euse·s précaires ne bénéficient que d'un dispositif succinct d'accompagnement, faute de moyens (une référente insertion pour 35 contrats PEC) et faute de temps, compte tenu de l'extrême polyvalence et de l'hyper sollicitation de ces salarié·es. En effet, ils et elles participent à la fois à des missions de promotion du réseau STAR (les gilets jaunes Amistar des lignes de bus et du métro), à des missions de médiation sociale pour la ville de Rennes et Rennes métropole, à des missions commerciales (bornes numériques des guichets de la Poste et de la SNCF) et à des missions de services publics (animation de l'espace France service du Blosne) !

Comme ces salarié·es nous l'ont précisé, les conditions dans lesquelles s'exercent leurs activités ne leur permettent pas de mener à bien leurs projets d'insertion mais ne leur permettent pas non plus de remplir efficacement les missions qui leur sont confiées. Concernant l'animation de l'espace France service par exemple, les emplois PEC qui assurent l'accueil n'ont pas bénéficié des formations prévues par la Drfip 35, ce sont leurs encadrants, les médiateurs référents, qui en ont bénéficié alors qu'ils ne participent pas à l'exercice de la mission. Bref, comme ils nous l'ont indiqué, ils apprennent sur le tas avec les usager·es !

Pour les élu·es de Solidaires FiP 35, le bilan de la mise en place des EFS est sans appel, l'externalisation de la mission d'accueil s'est faite sans les moyens nécessaires à son accomplissement, au détriment des conditions de travail des salarié·es des EFS, au détriment du service rendu à l'utilisateur et en favorisant la précarité des salarié·es qui en assurent l'animation.

Si pour la Drfip 35 le bilan du nouvel accueil de proximité est totalement positif c'est bien parce qu'elle n'a aucune connaissance de la réalité du travail d'accueil à la fois dans les services des finances comme dans les établissements vers lesquels la mission a été externalisée.

Permanences fiscales à destination des « sans-papiers »

Dans le cadre de l'activité de la commission immigration de Solidaires 35, 3 militant·es du bureau de section ont participé aux permanences fiscales organisées dans les locaux du MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) quartier du Blosne à Rennes.

Ces permanences avaient pour but d'aider les personnes « sans-papiers » à souscrire leur déclaration de revenus afin de se conformer aux procédures en vigueur et satisfaire aux exigences imposées par la préfecture pour obtenir un titre de séjour, une demande d'asile, un regroupement familial ou un permis de travailler.

2 permanences étaient initialement prévues mais compte tenu de l'affluence et des attentes suscitées, ce sont au final 6 permanences qui ont été réalisées du 4 au 19 mai.

À cette occasion une cinquantaine de personnes et de familles ont été accueillies par notre équipe et une trentaine de déclarations ont été souscrites. Ces permanences, qui avait fait l'objet d'une information auprès de la direction, seront reconduites à la mi-octobre pour la campagne des avis.

Solidaires FiP 35 tient à remercier le service d'accueil de Rennes-Magenta pour son aide, brochures pratiques, imprimés 2042 et remise des déclarations.

Application du protocole télétravail à la TCA

Ayant eu connaissance de l'irrégularité de plusieurs situations à la trésorerie du contrôle automatisé (TCA), les élu·es de Solidaires FiP 35 ont rappelé à la direction que le protocole devait faire l'objet d'une application homogène sur le département.

Certains des dispositifs adoptés à la TCA, comme la limitation du télétravail à 2 jours flottants maximum par semaine, non seulement ne sont pas prévus par le protocole, mais ils excluent de fait les agent·es de leur droit à contestation par la voie d'un recours hiérarchique ou d'un recours en CAP.

En effet, l'instauration de ce système de jours flottants exclusifs dispense les chefs de service de motiver leurs refus de télétravail. Or seul un refus opposé à une demande d'autorisation de télétravail « jours fixes » doit être motivé et précédé d'un entretien obligatoire. Les jours flottants sont quant à eux déposés en concertation avec le chef de service et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une notification de refus circonstanciée. En l'absence de décision de l'administration, il n'y a donc pas de recours possible !

Les élu·es de Solidaires FiP 35 ont demandé qu'une communication explicite soit faite à l'ensemble des personnels de la TCA sur la bonne application du protocole télétravail. La TCA ne doit pas devenir une zone de non-droit !